



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil quatorze, le 2 octobre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Marielle BANDELIER, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires** et Bernard CERF, René LAMBOLEY, Jean-Luc PIANZI, Thierry VERDOT **membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Dominique TRELA, Frédéric ROUSSE, Bernard TENAILLON.

Avait donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Claude BRUCKERT à René LAMBOLEY, Jacques DEAS à Thierry VERDOT, Gérard FESSELET à Thierry MARCJAN, Pierre OSER à André HELLE, Bernard TENAILLON à Bernard CERF, Dominique TRELA à Jean-Luc PIANZI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Judi 25 septembre	Judi 18 septembre	En exercice	41
		Présents	32
		Votants	38

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Monique DINET est désignée.

2014-07-40 – Désignation des représentants de la CCST-Natura 2000

Rapporteur : Christian RAYOT

Par courrier du 1^{er} aout 2014, la DDT nous a indiqué que les arrêtés préfectoraux actuels, fixant la composition des comités de pilotage des sites Natura 2000 du « Piémont vosgien » et de « Etangs et

vallées du Territoire de Belfort », prévoient, par commodité, que les collectivités et leurs établissements soient représentés par leur maire ou président.

Or la justice administrative estime que cette disposition contrevient à la libre administration des collectivités, qui doivent pouvoir désigner librement leur représentant.

Pour conforter la sécurité juridique du fonctionnement des sites Natura 2000 du département, la DDT nous demande de désigner les représentants titulaires et suppléants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De désigner 1 titulaire et 1 suppléant.**

Titulaire : Jean-Jacques DUPREZ

Suppléant : Jacques ALEXANDRE

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 09 OCT. 2014
Et publication ou notification le 09 OCT. 2014**

Le Président,


COMUNAUTÉ DE COMMUNES
Territoire de Belfort
*
Pour le Président
Le Vice-Président

Le Président,


COMUNAUTÉ DE COMMUNES
Territoire de Belfort
*
Pour le Président
Le Vice-Président

Préfecture du Terr. de Belfort
- 9 OCT. 2014
Service Courrier